

ANNEXE V

Les responsables de suivi et d'harmonisation du MAAF

Liste des IGAPS correspondants IPEF par inter-régions (1)

	MAPS	IGAPS	Adresse administrative
Nord Est	Nord Pas de Calais Picardie Ile-de-France Champagne-Ardennes Lorraine Alsace	Patrick Weber (patrick.weber@agriculture.gouv.fr)	DRAAF Alsace MAPS Nord Est 14, rue du Maréchal Juin CS 31009 67070 STRASBOURG cedex
Centre Est	Auvergne Rhône-Alpes Bourgogne Franche-Comté	Emmanuel de Guillebon (emmanuel.de-guillebon@agriculture.gouv.fr)	DRAAF Rhône-Alpes MAPS Centre Est 165 rue Garibaldi - BP 3202 69401 LYON cedex 03
Sud	Corse Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées Provence Alpes Côte d'Azur	Alain Maraval (alain.maraval@agriculture.gouv.fr)	DRAAF Midi-Pyrénées MAPS Sud Cité administrative - Bât. E Boulevard Armand Duportal 31074 Toulouse cedex
Centre Sud Ouest	Aquitaine Poitou-Charente Centre Limousin	Philippe Tejedor (philippe.tejedor@agriculture.gouv.fr)	DRAAF Aquitaine MAPS Centre Sud Ouest 51 rue Kieser 33077 Bordeaux cedex
Ouest	Bretagne, Haute Normandie Basse Normandie Pays de Loire	Marc Girodo (marc.girodo@agriculture.gouv.fr)	DRAAF Bretagne MAPS Ouest 15 avenue de Cucillé 35047 Rennes cedex 9
Outremer	Départements d'Outre Mer	Dominique Pelissié (dominique.pelissie@agriculture.gouv.fr)	DRAAF Midi Pyrennées MAPS Outremer Cité administrative Bat E Bd Armand Duportal 31074 Toulouse cedex
Administrations centrales et International	Administrations centrales et International	Philippe Chartier (philippe.chartier@agriculture.gouv.fr)	MAAF MAPS ACI 78, rue de Varenne 75 349 Paris 07 SP

(1) : Il est rappelé que l'IGAPS correspondant IPEF pour une interrégion est compétent pour tous les IPEF en poste dans le ressort territorial de l'inter-région, qu'il s'agisse d'agents affectés sur des postes relevant du MAAF (y compris les établissements d'enseignement technique et supérieur), en détachement en collectivité territoriale ou dans un établissement public sous tutelle du MAAF, ou affecté ou mis à disposition d'une autre administration de l'Etat (hors MEDDE).

En revanche, les IPEF ex-IGREF affectés sur des postes relevant du MEDDE dépendent du responsable de suivi et d'harmonisation de ce ministère (cf annexe IV). De la même façon, l'IGAPS chargé de l'administration centrale et de l'international a en charge le suivi et l'harmonisation des IPEF ex IGREF en poste dans toutes ces affectations, à l'exception de ceux en administration centrale du MEDDE ou mis à disposition d'instances internationales sur le budget du MEDDE.